

12 SEP. 2008*M. Jean Vuillermoz*Adjoint au Maire de Paris
Chargé des Sports
Élu du 19^{ème} arrondissement

Réf. : 0808-148 djs/ps

Paris, le **28 AOUT 2008**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Précédée par les Jeux Olympiques de l'été qui s'achève, la saison sportive 2008-2009 sera l'occasion de prolonger le formidable engouement populaire suscité par cet événement mondial à travers une pratique quotidienne harmonieuse, dans un environnement municipal de qualité. Les équipements neufs continuent d'enrichir un patrimoine sportif qui ne cesse de s'agrandir grâce à l'ouverture du gymnase des Vignoles (20^{ème} arrondissement) depuis mai dernier, des salles de sport Bercy (12^{ème}) en octobre prochain, des salles de sports Traëger (18^{ème}) et Curial (19^{ème}) en janvier 2009 ou encore du centre sportif Alfred Nackache (20^{ème} – piscine, espace de remise en forme et salles de sport) en début d'année 2009.

Il faut signaler également l'acquisition par la Ville de Paris du gymnase de l'ASPTT rue de Bercy (12^{ème}), qui fermera pour travaux entre janvier et septembre 2009, et la restructuration du gymnase Curial (19^{ème}) pour novembre 2009. En outre, dès novembre 2008 au stade Louis Lumière (20^{ème}), l'ancien terrain stabilisé de football sera remplacé par un gazon synthétique et sera compatible avec l'entraînement de rugby.

Cette première rentrée sportive de la nouvelle mandature confirmera l'impulsion que souhaite donner Paris au sport de proximité, ainsi qu'au développement significatif des activités à destination des personnes handicapées et des seniors. Le rôle des associations à ce titre est fondamental, en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports. Les conventions d'objectifs liant déjà une cinquantaine d'associations à la Mairie de Paris sont l'un des vecteurs de ce partenariat qui sera étendu au cours des prochaines années.

Il est en effet indispensable de conjuguer nos efforts pour favoriser l'accès au sport du plus grand nombre dans tous les quartiers de la capitale. Outre la signature de conventions d'objectifs, cette orientation s'appuiera sur le dispositif R'éduc-Sport, co-financé par l'Etat (DRDJS et Préfecture de Paris) et la Mairie de Paris, et mis en œuvre par le CDOS. Je vous invite à souscrire à cette nouvelle formule de l'ex-Coupon Sport qui permet de prendre en charge la moitié du montant de la cotisation annuelle de vos jeunes licenciés âgés de 8 à 18 ans et titulaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation spéciale (aide plafonnée à 70 €). Cette mesure incitative devrait encourager de nombreux jeunes Parisiens à pratiquer un sport, sans que le tarif d'adhésion constitue un obstacle pour les familles.

.../...

Mais soutenir le sport de proximité, c'est aussi rendre plus transparentes les règles d'attribution des subventions. C'est pourquoi, il est prévu de soumettre au vote du Conseil de Paris, avant la fin de l'année 2008, un projet de délibération qui enrichira les critères d'attribution des subventions en y intégrant les orientations sur le développement des pratiques sportives pour tous les publics.

L'élargissement des pratiques ne saurait se faire sans un strict respect des conditions d'exercice du sport dans les équipements municipaux, ce qui suppose une adhésion pleine et entière aux règles en vigueur, les principales d'entre elles étant rappelées à l'occasion de chaque autorisation temporaire d'occupation du domaine public validant vos créneaux annuels et ponctuels. Il s'agit là d'un engagement de votre part et de la part de vos adhérents et moniteurs à adopter une démarche citoyenne incluant aussi bien les relations entre clubs et avec le personnel d'accueil que le respect de l'environnement. Ces règles seront à nouveau évoquées au cours des réunions de rentrée qui seront organisées comme chaque année par la Direction de la Jeunesse et des Sports pour aborder les questions relatives à l'organisation de la saison sportive.

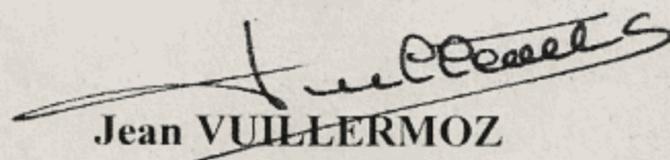
Par ailleurs, je vous invite à lire attentivement la liste des 10 engagements fondamentaux, jointe à ce courrier, et qui devra constituer votre référence en matière de bonne pratique sportive dans les équipements municipaux. L'attribution des créneaux horaires ne pourra se faire que dans le cadre du respect de ces engagements dont dépend la politique sportive de proximité dans son ensemble.

Enfin, je tiens à signaler que vous avez été près de 600 à faire vos demandes de créneaux en ligne sur l'application SPORTS pour la saison 2008-2009, soit le triple de la saison précédente. Cette application vous permet de dématérialiser vos envois et d'actualiser vos données en continu. Elle doit donc devenir l'outil premier de demande de réservation pour les 2 200 associations concernées, dans un souci commun de développement durable et d'efficacité. Les mairies d'arrondissement ont accès aux mêmes informations que la DJS et peuvent ainsi consulter vos demandes sans que vous ayez à leur envoyer un double de vos dossiers.

Plus que jamais, le sport est un facteur d'équilibre et d'accomplissement qui traverse aussi bien des problématiques de santé publique que de citoyenneté dans une ville moderne dont les infrastructures sont en constante expansion, même si beaucoup reste à faire pour répondre aux attentes légitimes des Parisiens, toujours plus nombreux à pratiquer. C'est autour de ces exigences que la Ville de Paris construit son programme de politique sportive, et c'est tous ensemble que nous parviendrons à y répondre. Vous pouvez compter sur mon engagement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



Jean VUILLERMOZ

Copie pour information : Mesdames et Messieurs les Adjointes aux Maires d'arrondissement chargés des sports.

LISTE DES 10 ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX NECESSAIRES A LA BONNE PRATIQUE SPORTIVE DANS LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

SAISON 2008-2009

1/ RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- Affichage dans les équipements sportifs des diplômes, titres et cartes professionnelles des personnes enseignant ou encadrant une activité physique et sportive ou entraînant des pratiquants contre rémunération.
- Présence obligatoire d'un responsable de l'association pendant chaque séance.
- Présentation systématique à l'accueil d'une carte valide d'adhérent de l'association.
- Signature par le responsable de l'association de la feuille de présence au début de chaque séance, en mentionnant le nombre précis de participants.
- Respect des horaires qui figurent sur les autorisations de créneaux, qui s'entendent pour l'entrée et la sortie de l'équipement, incluant le temps d'habillage et de déshabillage.
- Information du Bureau de la Réservation des Equipements Sportifs en cas de non utilisation de créneau ou de modification dans les statuts de l'association, avec envoi des pièces justificatives.

2/ RESPECT DES PERSONNES, DES LOCAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Courtoisie et convivialité réciproques tant avec les agents d'accueil qu'avec les autres utilisateurs des équipements sportifs, notamment lors des changements de créneaux.
- Respect des règles d'hygiène et de propreté communes à tous les usagers pour garantir le bon état des locaux avant chaque nouveau créneau.
- Garantie des normes de sécurité de toutes les activités, en évitant les nuisances sonores, et remise en état des équipements particulièrement après les manifestations exceptionnelles, sportives ou non sportives.
- Sensibilisation des adhérents et licenciés aux valeurs et à l'esprit sportifs ainsi qu'au respect des engagements de l'association dans son ensemble.